

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE « TICKET SMS » OISE MOBILITE

Préambule

Le service Oise Mobilité « Ticket SMS », est édité par la société MOBI-OISE, société par actions simplifiée, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 19 rue Pierre Jacoby – 60000 BEAUVAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 892 223 546, et assujettie à la TVA intracommunautaire : FR76892223546.

Le service est conçu et réalisé par : HIGH CONNEXION - 9, avenue des Saules – 69600 Oullins.

Article 1 – Définitions

Les termes utilisés dans les présentes conditions générales d'utilisation sont définis comme suit :

Utilisateur : désigne l'acheteur d'un Ticket SMS qui envoie une demande de titre de transport par SMS depuis son téléphone mobile personnel ou professionnel.

Réseaux : les réseaux désignent les réseaux de transport de voyageurs proposant leurs titres via le service « Ticket SMS » par l'intermédiaire de MOBI-OISE.

Ticket SMS : titre de transport des réseaux concernés acquis par l'Utilisateur via le service « Ticket SMS » et qui constitue un contrat de transport entre l'Utilisateur utilisateur et le réseau concerné. Il consiste en un code de commande personnalisé figurant dans un SMS (messagerie mobile), qui sera utilisé par le propriétaire du téléphone mobile sur lequel il a été commandé.

Numéro de commande : désigne le numéro court auquel l'Utilisateur doit envoyer une commande de titre de transport par SMS, accessible à tout Utilisateur disposant d'un numéro de téléphone français enregistré chez un opérateur français, à savoir Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange ou SFR.

Conditions Générales de Vente du « Ticket SMS » : désigne les conditions générales de vente du prestataire High Connexion.

Conditions Générales de Vente des réseaux de transport : désigne les conditions générales de vente des Réseaux qui vendent les titres de transport concernés.

Conditions Générales de Commercialisations : désigne les conditions générales de commercialisations des service numérique Oise mobilité mis en œuvre par MOBI-OISE.

Partenaire : chaque prestataire fournisseur de Services de Mobilité qui sera directement, contractuellement, personnellement et exclusivement engagés envers l'Utilisateur pour lui fournir les Services de Mobilité qu'il offre.

Contenu utilisateur : ce sont les données transmises par l'Utilisateur au sein du site.

Membre : l'Utilisateur devient membre lorsqu'il est identifié sur son compte mobilité Oise Mobilité.

Service : désigne le service ticket SMS Oise Mobilité.

Partenaire : chaque prestataire fournisseur de Services de Mobilité qui sera directement,

contractuellement, personnellement et exclusivement engagés envers l'Utilisateur pour lui fournir les Services de Mobilité qu'il offre.

MOBI-OISE : MOBI-OISE est une Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 892 223 546, dont le siège social est sis au 19 rue Pierre Jacoby 60000 Beauvais France, qui met en œuvre les Services numériques Oise Mobilité.

Oise Mobilité : désigne la marque des systèmes numériques mis en œuvre par MOBI-OISE conformément au marché de partenariat SISMO 2 attribué par le SMTCO.

Service de Mobilité : les services de transport fournis ou exécutés par le Partenaire au nom et pour le compte duquel MOBI-OISE agit.

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après désignées les « Conditions Générales ») définissent les modalités de fonctionnement du service « Ticket SMS » Oise Mobilité.

Avec les Conditions Générales de Commercialisation (qui doivent également être acceptées par tout Utilisateur souhaitant accéder aux Services), ces conditions générales d'utilisation constituent le contrat entre MOBI-OISE et l'Utilisateur.

L'accès aux Services par l'Utilisateur signifie l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation, ainsi que (i) de nos Conditions Générales de Commercialisation ; (ii) des Conditions Générales des Partenaires dont l'Utilisateur entend utiliser les Services de Mobilités ; et (iii) des éventuelles conditions spécifiques applicables à ce Service de Mobilité Ticket SMS.

Il est conseillé à l'Utilisateur de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé à l'Utilisateur de lire les présentes Conditions Générales à chaque visite du site www.oise-mobilite.fr, dès lors que celles-ci peuvent être modifiées.

MOBI-OISE se réserve le droit de modifier les termes des Conditions Générales à tout moment, sans préavis. Les stipulations applicables seront celles en vigueur au jour de la confirmation de la commande par l'Utilisateur.

La validation d'une commande de Ticket SMS implique l'adhésion de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'utilisation en ligne, ainsi que (i) de nos Conditions Générales de Commercialisation ; (ii) des Conditions Générales des Partenaires dont l'Utilisateur entend utiliser les Services de Mobilités ; et (iii) des éventuelles conditions spécifiques applicables à ce Service de Mobilité.

Si une disposition venait à être entachée d'une nullité ou illégalité, entière ou partielle, elle serait considérée comme étant régie par les dispositions légales et usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Utilisateurs, qui ont la possibilité de les télécharger. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Préalablement à toute commande sur la boutique en ligne, l'utilisateur doit disposer d'un compte mobilité (mode connecté), et posséder une carte bancaire.

Article 3 – Commande - achat

L'Utilisateur a la possibilité de passer sa commande de « Ticket SMS » uniquement via un téléphone mobile personnel ou professionnel avec un abonnement opérateur sur lequel l'option « SMS+ » ou « paiement sur facture opérateur » doit être activée.

3.1 - Modalités d'achat du Ticket SMS :

Pour obtenir le Ticket SMS, l'Utilisateur doit envoyer par SMS au numéro de commande du réseau concerné, le code de commande correspondant au titre souhaité (les majuscules et minuscules n'ont pas d'influence sur la validité du titre).

Suite à la commande de l'Utilisateur, il reçoit un SMS du numéro de commande faisant office de titre de transport et constitutif du Ticket SMS.

En cas d'erreur dans l'envoi du message par l'Utilisateur au numéro de commande (code de commande non valide), l'Utilisateur reçoit un message lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué.

Ce message d'erreur envoyé par SMS par le numéro de commande ne constitue pas un titre de transport valable sur le réseau concerné et n'est donc pas payant. Afin de rectifier sa commande, l'Utilisateur doit envoyer de nouveau le code correspondant au titre souhaité par SMS au numéro de commande pour acheter un « Ticket SMS » et voyager de manière régulière sur le réseau concerné. Si l'Utilisateur ne reçoit pas de SMS de la part du numéro de commande lui confirmant qu'il a bien acheté un « Ticket SMS », cela signifie que l'acte d'achat du « Ticket SMS » n'a pas été effectué. Le coût d'achat du « Ticket SMS » ne sera alors pas facturé à l'Utilisateur. Afin d'obtenir un « Ticket SMS » valide, l'Utilisateur doit réitérer sa commande ou bien acheter un titre de transport physique auprès du conducteur du réseau concerné.

L'Utilisateur ne peut acheter qu'un seul « Ticket SMS » par SMS envoyé. Si des Utilisateurs souhaitent voyager à plusieurs en achetant des « Tickets SMS », ils doivent chacun acheter un « Ticket SMS » à partir de leur téléphone portable ou acheter plusieurs « Tickets SMS » à partir d'un même téléphone. Dans ce cas, l'Utilisateur détenteur du téléphone qui servira à acheter les « Tickets SMS » doit envoyer le code de commande du titre souhaité par SMS au numéro de commande autant de fois qu'il y a de Utilisateurs (par exemple, l'Utilisateur doit envoyer 5 SMS au numéro de commande pour le compte de 5 voyageurs).

Les « Tickets SMS » achetés étant conservés uniquement sur le téléphone portable ayant servi à effectuer l'achat, les Utilisateurs doivent rester ensemble tout au long de leur voyage sur le réseau concerné. En cas de contrôle, tous les « Tickets SMS » reçus devront être présentés par l'Utilisateur aux agents assermentés en charge du contrôle de validité des titres de transport.

L'Utilisateur doit acheter son « Ticket SMS » avant de monter dans un des véhicules du réseau concerné.

Il est recommandé à l'Utilisateur d'effectuer l'achat du « Ticket SMS » au plus tard quand le véhicule est à l'approche de l'arrêt auquel l'Utilisateur se trouve. En cas de contrôle, l'agent assermenté vérifiera que le « Ticket SMS » a bien été acheté avant que l'Utilisateur monte dans le véhicule, et non pas à la vue des agents assermentés se trouvant dans le véhicule.

Matériels nécessaires à l'achat du « Ticket SMS » :

Pour pouvoir acheter son titre de transport par SMS, l'Utilisateur doit :

- disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement et qui permet d'envoyer des SMS,

- être physiquement en France, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique,
- s'assurer que son téléphone mobile reçoit le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir un SMS,
- avoir une carte SIM française reconnue par les opérateurs téléphoniques français,
- disposer d'un abonnement pour son téléphone mobile ou d'une carte prépayée disposant d'un montant suffisant pour acheter le « Ticket SMS » chez l'un des opérateurs téléphoniques français.

Pour les téléphones portables professionnels mis à disposition par une entreprise à l'Utilisateur, l'achat de « Ticket SMS » par l'Utilisateur est possible uniquement si l'option « SMS+ » ou « paiement sur facture opérateur » a été activée auprès de l'opérateur.

4-2 Délais de rétractation :

Le « Ticket SMS » n'est ni modifiable ni annulable. Tous les « Tickets SMS » vendus par la société via le numéro de commande sont valables pour la seule date qui est mentionnée sur chacun d'eux. De ce fait, conformément aux dispositions des articles L221-2-9° et L221-18 et suivants du code de la consommation, les Utilisateurs ne bénéficient d'aucun délai de rétractation.

Article 5 – Prix et modalités de paiement et facturation

5-1 – Prix de vente du « Ticket SMS » :

Il s'agit de titres vendus via le service « Ticket SMS » et permettant à l'Utilisateur de voyager sur le réseau payant de transport public dont il a acheté le titre de transport.

Les prix des titres de transport sont fixés par les Réseaux et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

En cas de modifications des prix des titres de transport, le prix des titres de transport disponibles via le service Ticket SMS seront également modifiés.

Le montant du prix du « Ticket SMS » (unité) est entendu toutes taxes comprises. Il ne comprend pas le coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant. En tout état de cause, le SMS envoyé par l'Utilisateur au numéro de commande pour acheter le « Ticket SMS » est un SMS surtaxé.

5-2 - Paiement et facturation « Ticket SMS » :

Le prix du « Ticket SMS » est :

- ajouté à la facture mensuelle de téléphone mobile des Utilisateurs détenteurs d'un abonnement téléphonique auprès d'un des opérateurs mentionnés dans les présentes,
- déduit de la somme restante sur la carte prépayée pour les voyageurs utilisant ce mode. Si le montant restant sur la carte prépayée est inférieur au prix de vente du « Ticket SMS », l'achat du « Ticket SMS » ne peut alors pas avoir lieu.

Article 6 – Confirmation de la Commande de « Ticket SMS »

Le « Ticket SMS » reçu par l'Utilisateur suite à sa commande contient les informations suivantes :

- la date de validité du « Ticket SMS »

- l'heure de début de validité du « Ticket SMS »
- l'heure de fin de validité du « Ticket SMS »
- le code de contrôle permettant de vérifier la validité du « Ticket SMS » par les agents assermentés du réseau concerné
- un lien de téléchargement vers le reçu de transaction

Ces informations permettent de prouver la validité du Ticket SMS et seront contrôlées par les agents assermentés lors d'opérations de contrôle.

Article 7 – Utilisation des « Titres SMS »

Le « Ticket SMS » est valable uniquement sur les lignes du réseau concerné durant la période de validité inscrite dans le SMS reçu et selon les règles d'utilisation en vigueur, définies par le réseau sur lequel le titre de transport est utilisé.

Le « Ticket SMS » étant valable immédiatement à compter de la réception du SMS prouvant son achat, il ne peut être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure.

Sous réserve de l'article 8 ci-dessous, le « Ticket SMS » doit être conservé par l'Utilisateur dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes du réseau. Si l'Utilisateur efface par erreur le « Ticket SMS » de son téléphone portable, il sera redevable d'une amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur.

7-1. Validation du « Ticket SMS »

Le « Ticket SMS » consistant en un SMS sur un téléphone portable de l'Utilisateur, ne peut être validé sur les équipements de validation présents à l'intérieur des véhicules des réseaux concernés, destinés aux Pass et Billets sans contact Oise Mobilité. Le « Ticket SMS » à partir de sa réception sur le téléphone mobile, est considéré par défaut comme un titre validé même en cas de correspondance.

7-2. Contrôle du « Ticket SMS » par les agents assermentés du réseau concerné

En cas de contrôle par les agents assermentés du réseau concerné, l'Utilisateur doit être en capacité de présenter son « Ticket SMS ».

7-3. Comportement de l'Utilisateur lors du contrôle du « Ticket SMS »

Lors d'un contrôle effectué par un agent assermenté du réseau concerné, l'Utilisateur doit présenter l'écran de son téléphone portable à l'agent assermenté afin que celui-ci puisse lire les informations présentes dans le « Ticket SMS ».

Si l'agent assermenté le demande, l'Utilisateur doit faire défiler le texte du « Ticket SMS », de façon à ce que l'agent assermenté puisse lire le « Ticket SMS » dans sa totalité et procéder à sa vérification.

Le téléphone portable doit être tenu par l'Utilisateur de manière à ce que l'agent assermenté puisse effectuer son contrôle. L'agent assermenté n'a donc pas à prendre en main le téléphone portable de l'Utilisateur.

Article 8 – Validité du « Ticket SMS »

Si l'Utilisateur ne peut montrer son « Ticket SMS » à l'agent assermenté, il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport quelle que soit la raison de non-présentation du « Ticket SMS », notamment par exemple :

- batterie du téléphone déchargée,
- écran du téléphone cassé,
- téléphone perdu ou volé au cours de la période de validité du titre de transport,
- toute autre cause de détérioration du « Ticket SMS » le rendant illisible quelle qu'en soit la cause.

Pour être valable, le « Ticket SMS » doit être présenté sur le téléphone ayant servi à son achat.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport. Si l'état du téléphone portable de l'Utilisateur ne permet pas une lecture optimale du « Ticket SMS » (écran cassé, défaut manque de luminosité, etc.), le « Ticket SMS » peut être considéré comme non valable par l'agent assermenté.

Article 9 - Transfert du « Ticket SMS »

L'Utilisateur ne peut en aucun cas céder son « Ticket SMS » à un tiers par transfert sur un autre téléphone. Toute cession du « Ticket SMS » est considérée comme un acte de fraude. En cas de cession du « Ticket SMS », l'Utilisateur s'expose à une amende au tarif en vigueur.

L'Utilisateur bénéficiaire de la cession du « Ticket SMS » s'expose à la même sanction.

Article 10 - Responsabilité et garanties liées au numéro de commande

Il n'est pas garanti que le numéro de commande soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés. De même, il n'est pas garanti que le numéro de commande fonctionnera sans interruption ou panne de réseau téléphonique, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par la société. En aucun cas la société n'est responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le numéro de commande. L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique, en particulier ses aléas et risques liés à l'état du réseau. L'Utilisateur déclare avoir vérifié que la configuration de son téléphone mobile ne contient aucune anomalie ou contradiction avec la passation d'une commande et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Article 11 – Durée

Les présentes conditions générales s'appliquent pendant la durée du service de vente de Ticket SMS, et ce jusqu'à édition d'une nouvelle version des conditions générales.

Article 12 – Différends et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes situées sur le territoire.

Article 13 – Politique de protection des données personnelles

[Consultez la rubrique politique RGPD.](#)

Article 14 – Service Utilisateur

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter directement l'agence Oise Mobilité :

Par e-mail : contact@oise-mobilite.fr

Par téléphone : 0970 150 150

Par courrier : Oise Mobilité, 19 rue Pierre Jacoby, 60000 BEAUVAIS